

N/REF : 24/10/2025 10H44 C:262722 I:34323
V/REF : 043290
V/Email reçu le Vendredi 24/10/2025 à 10H44

LPV

**175 RUE ELSA TRIOLET
38220 VIZILLE**

V/REF.IMM. V022
IMMEUBLE : LE BREDENT -V022
IMPASSE DU BREDENT
38350 SUSVILLE

St Martin-H, le 27 Octobre 2025

Référence Marché: Tarif négocié

LOCALISATION : ALLEE 125 BREDENT SUSVILLE - 06 32 76 33 01 - MR RUYTER
RESIDENCE LE BREDENT
MME RUYTER 06 45 72 40 76
PORTE L003

MOTIF : INTERVENIR POUR PROBLEMES D ECOULEMENT ENTRE LE REGARD ET LA COLONNE
EN PIED DE CHUTE
ECOULEMENTS DIFFICILES CHEZ PLUSIEURS DES LOCATAIRES

Donneur d'ordre : Mme L RAMIREZ

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 24/10/2025 A 14H15
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME RUYTER
DEBOUCHAGE DU SIPHON DU BAC A DOUCHE
EXTRACTION DE RÉSIDUS DIVERS : COLLE, SABLE, FRAGMENTS DE CARRELAGE
VERIFICATION DE L'ECOULEMENT, CONSTAT MOYEN
CURAGE DU PIED DE COLONNE EN PASSANT PAR LE REGARD EXTERIEUR
EXTRACTION DE SABLE
CONTROLE FINAL CONFIRMANT UN BON ECOULEMENT
NETTOYAGE DES LIEUX
REPLI CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 25/10/25 à 07H23 Mme L RAMIREZ
AS LCOMPTER Email envoyé le 24/10/25 à 16H26 Mme L RAMIREZ

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait Intervention <=2h00	1	210,00	210,00
	TOTAL H.T.			210,00
	T.V.A. a 10,00%			21,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			231,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Août 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN